

Contacts Presse

Agence C3M
Tél. : 01 47 34 01 15

Michelle AMIARD
michelle@agence-C3M.com

Laurence DELVAL
laurence@agence-C3M.com

Installer des bornes de recharge sur les parkings d'entreprise : pas si simple ! Les conseils de Sharvy

L'application Sharvy permet d'optimiser l'utilisation et le pilotage des bornes de recharge. Cette nouvelle fonction s'inscrit dans l'air du temps, puisqu'au 1^{er} janvier 2025, les entreprises françaises seront dans l'obligation d'installer des bornes de recharge électriques sur leur parking. Dans son nouveau Livre Blanc, Sharvy, leader dans la gestion et l'optimisation des parkings d'entreprise, livre ses recommandations pour maîtriser le projet.

Pour télécharger le Livre Blanc :

<https://www.sharvy.com/project/installez-et-pilotez-des-bornes-de-recharge-partagees-en-entreprise/>



2025, une échéance-clé pour les entreprises

En 2023, 192 000 voitures électriques et hybrides rechargeables ont été immatriculées en France, soit une hausse annuelle de 52 % pour ces véhicules qui constituent l'une des solutions pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Qui dit explosion du parc en circulation, dit demande accrue en bornes de recharge.

Dans cette transition vers la mobilité électrique, les entreprises, à n'en point douter, ont un rôle à jouer. C'est pourquoi le gouvernement exerce une pression.

Et dans ce cadre, 2025 constituera une année charnière...

La Loi d'Orientation des Mobilités (ou Loi LOM) fixe 3

échéances pour 2025 :

- Les entreprises dont le parc de stationnement compte au moins 20 places de parking ont l'obligation d'installer des bornes de recharge, à raison d'un point de charge par tranche de 20 emplacements.
- Elle impose l'obligation aux entreprises gérant plus de 100 véhicules, d'électrifier leur flotte.
- Elle impose de pré-équiper leur(s) parking(s) pour faciliter l'installation future de bornes de recharge.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan Climat de l'Union Européenne, l'extension prévue d'ici 2025 des ZFE à 43 agglomérations françaises, constitue une incitation à s'orienter vers les véhicules électriques.

Le Parlement Européen a fixé l'arrêt des ventes de véhicules thermiques au sein de l'UE à 2035.

Favoriser cette transition vers la mobilité électrique en investissant dans des bornes de recharge partagées n'est pas sans intérêt ! Tout d'abord, en termes de marque employeur et d'expérience collaborateur. Les Français se rendant sur leur lieu de travail 2 à 3 fois par semaine minimum, celui-ci constitue un endroit idéal pour la recharge, facilitant grandement leur quotidien. C'est aussi, pour l'entreprise, l'occasion de démontrer son engagement envers la durabilité.

Quelles questions se poser ?

Comme toujours, lorsque l'on envisage un projet d'investissement, il est primordial de prendre le temps, au préalable, de se poser les bonnes questions et d'identifier au mieux les usages pour définir au mieux les contours de son projet.

- **Quelles sont les habitudes de déplacements de vos collaborateurs ?** : S'agit-il de trajets courts/longs ? Quels sont les besoins kilométriques journaliers maximum ? Les véhicules roulent-ils principalement sur autoroute, en campagne, en ville ?
- **Combien de temps de stationnement ont vos collaborateurs ?** : Vos collaborateurs sont-ils plutôt itinérants (commerciaux, routiers, livreurs) et ont-ils peu de temps de stationnement ? À l'inverse, sont-ils sur le même site durant toute la journée & ont-ils beaucoup de temps de stationnement ?
- **Quelle est la vision de votre entreprise en termes de mobilité électrique ?** Par exemple, demandez-vous si vous souhaitez effectuer une transition électrique lente, comme plus soutenue. Dans le même sens, demandez-vous si votre objectif est de posséder, à terme, une flotte de véhicules 100% rechargeables.
- **Quelles sont les caractéristiques de votre parking ?** : Est-ce un parking souterrain, extérieur, mixte ? Y a-t-il plusieurs niveaux ? Combien possède-t-il de rangées & de nombre de places ? Dispose-t-il d'un système de contrôle d'accès fiable ? Ces questions liées à la configuration de votre parc sont importantes dans la mesure où elles vont grandement influencer le budget à allouer à votre projet. Par exemple, plus une borne est éloignée du tableau électrique, plus l'investissement financier va être important.
- **Souhaitez-vous suivre de près les recharges, les coûts, l'état & le bon fonctionnement de vos bornes ?** : De même, prévoyez-vous de refacturer les recharges à vos collaborateurs ayant un véhicule électrique personnel, à vos clients comme à vos visiteurs ? Devez-vous gérer des remboursements de recharges effectuées au domicile de vos collaborateurs ?

Quels freins lever pour faciliter l'installation de bornes ?

Il est aussi essentiel de garder en tête que l'installation d'un réseau de bornes de recharge partagées sur votre parking peut se heurter à plusieurs entraves, qui exigent une gestion méthodique.

- LA FAISABILITÉ TECHNIQUE

La question de l'accès à une alimentation électrique adéquate peut représenter un défi, nécessitant parfois des travaux d'infrastructure significatifs pour assurer une alimentation électrique suffisante.

- LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES & LÉGALES

Les permis de construire, et les autorisations administratives, peuvent engendrer des retards, et compliquer le processus d'installation.

- LA CAPACITÉ ÉLECTRIQUE DE VOTRE SITE

Celle-ci doit être analysée, afin d'éviter toute surcharge du réseau existant. L'aspect financier constitue souvent un obstacle majeur, avec des coûts d'installation et de maintenance substantiels, sans oublier les frais liés à la consommation électrique.

- LA GESTION DE L'ESPACE (PHYSIQUE) SUR LE PARKING

Cette contrainte peut également poser des défis logistiques, notamment en termes d'organisation de l'aménagement pour optimiser l'accès aux bornes tout en assurant la fluidité du trafic et la sécurité des véhicules.

Une révolution est en marche. Poussée par le gouvernement, elle incite les entreprises à prendre leur part dans la transition vers la mobilité électrique. Toutefois, se lancer dans ce type d'installation comporte son lot de défis et constitue un projet complexe pour les entrepreneurs.

Cela nécessite d'être bien accompagné, afin de parvenir à anticiper au mieux les besoins et évolutions du marché, à concevoir et dimensionner efficacement ses infrastructures de recharge, puis à favoriser leur gestion optimale, dans le respect des contraintes réglementaires.

Les 8 chiffres clés de la mobilité électrique en France

- **1,5 millions** : c'est le nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables circulant en France¹
- **1,7 millions** : c'est le nombre de bornes de recharge en France, en comptant les bornes publiques et privées. Un chiffre qui place la France parmi les pays de l'Union Européenne les mieux pourvus, bien qu'avec une répartition inégale sur le territoire²
- **7 millions** : c'est le nombre de points de recharge en service que le gouvernement souhaite atteindre à l'horizon 2030³
- **20 000** : c'est le nombre de points de recharge publics en Ile-de-France²
- **90 %** : c'est le pourcentage de recharges de véhicules électriques et hybrides rechargeables qui se font à domicile et au travail¹
- **60 %** : c'est la part des Français qui estiment que l'accès à un point de recharge est essentiel sur le lieu de travail⁴

¹ Baromètre de l'Avère France (Février 2024)

² Baromètre de l'Avère et DGEC (Mars 2024)

³ Etude BVA pour Enedis (Septembre 2023)

- **80 %** : c'est le taux de disponibilité moyen des points de recharge publics⁵
- **88 %** : c'est le pourcentage de bornes de recharge en France qui offre une puissance inférieure à 22kW. Les bornes rapides (entre 50kW et 150kW) et ultra-rapides (plus de 150 kW) représentent quant à elles 25% du parc en France.

A propos de Sharvy

Permettant la gestion intelligente des espaces partagés en entreprise – parking, bureaux, cantines...-, Sharvy a déjà séduit de grands comptes tels que Vinci, JC Decaux, Nestlé, Ralph Lauren ou Onet ... Elle est déjà utilisée quotidiennement par 60 000 personnes.

Lancée sous le nom de MyCarSpot, l'entreprise a accéléré sa croissance récemment grâce à l'élargissement de sa proposition de valeurs.

Elle a levé 1,2 M d'euros en 2020 pour financer son développement international.

Sharvy est installée dans l'Hérault, à Montpellier (région Occitanie).

Elle est membre de la French Tech Méditerranée et du cluster d'entreprises numériques Digital 113.

En savoir plus : <https://www.sharvy.com>

⁴ Etude Kantar x Virta (Juin 2022)

⁵ Rapport de l'Avère France (Juillet 2023)